



# Procès-verbal de la 114<sup>e</sup> assemblée générale

tenue le 12 mai 2009 à 17h30 au local 2-53-284

## Ordre du jour

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal du 29 avril et suites.
5. Informations diverses.
6. **Propositions de la table centrale (comité de coordination du secteur public et parapublic)**  
– voir recommandation 1 au verso.
7. Plage horaire : – voir recommandation 2 au verso;
  1. retour sur les propositions sur la confection des horaires (décision).
  2. plage horaire commune (décision).
  3. participation aux comités (décision).
8. Mandat pour la libération de 0.4 à la Commission des études.
9. Divers :
  - 9.1 Conflits en région : Le Coq rôti – voir recommandation 3 au verso;
10. Levée de l'assemblée.

### 1. Nomination à la présidence de l'assemblée.

---

**Résolution 114.1** « Il est proposé de nommer Julie Dionne à la présidence de l'assemblée. »  
Diane Lafrance propose et Pierre-Paul Charlebois appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

### 2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.

---

Il n'y a aucun nouveau membre à accepter.

### 3. Adoption de l'ordre du jour.

---

**Résolution 114.2** « Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. »  
Jean-Thomas Courchesne propose et Danielle Côté appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

### 4. Adoption du procès-verbal du 29 avril 2009 et suites.

---

**Résolution 114.3** « Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la 113<sup>e</sup> assemblée générale tenue le 29 avril 2009. »  
Louis Desmeules propose et Jean-Thomas Courchesne appuie.

#### **Proposition de modification :**

« Il est proposé de changer l'énoncé "*Il est demandé que le point soit ramené lors de la prochaine assemblée générale*" par "*Il est demandé qu'une discussion sur le mandat des enseignants libérés pour assister à la Commission des études ait lieu lors de la prochaine assemblée générale*".  
Thérèse Létourneau propose et Pierre Morissette appuie.  
La proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité.

Le procès-verbal tel qu'amendé est adopté à l'unanimité.

## 5. Informations diverses.

Aucune information à diffuser.

## 6. Propositions de la table centrale (comité de coordination du secteur public et parapublic).

- Claude Tétreault présente à l'assemblée les 11 propositions de la table centrale (document joint).

### Résolution 114.4

« Il est proposé d'adopter les propositions 2, 3, 4, 5, 8, 9, 10 et 11 soumises par le comité de coordination du secteur public et parapublic et qui sont contenues dans le document de consultation sur les matières de table centrale (CSN – Secteur public, mai 2009); et que les propositions 1, 6 et 7 soient traitées séparément » .  
Jean Thomas Courchesne propose et Pierre Lambert appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

### Résolution 114.5

« Il est proposé d'adopter la proposition 1. »

#### Proposition 1 :

##### a. Protection du pouvoir d'achat

Nous proposons que les taux et échelles de salaire soient augmentés des pourcentages suivants pour tenir compte de l'inflation :

- 2 % au 1er avril 2010
- 2 % le 1er avril 2011
- 2 % le 1er avril 2012

Auxquels s'ajoute un mécanisme de protection contre l'inflation si l'IPC dépasse 2 %.

##### b. Rattrapage

Un montant de rattrapage, lequel représente 1,75 % de la masse salariale par année. Ce pourcentage est calculé sur le salaire moyen et ensuite intégré aux taux et échelles de salaire sous forme de montant fixe.

##### c. Enrichissement

Nous voulons obtenir l'engagement du gouvernement à reprendre les discussions afin de convenir du montant à être accordé au chapitre de l'enrichissement advenant le cas où la croissance du **PIB nominal** serait supérieure à 3,75 %.

##### En conclusion :

Sauf si l'inflation excède 2 % et mis à part l'enrichissement, il s'agit d'augmentations totalisant 11,25 % pour trois ans. Les hausses moyennes des taux et échelles de salaire pour chacune des années sont les suivantes :

- 3,75 % le 1er avril 2010
- 3,75 % le 1er avril 2011
- 3,75 % le 1er avril 2012

Il est entendu que les primes à taux fixe seront augmentées selon les mêmes paramètres que les salaires.

#### Proposition d'amendement 1 :

« Il est proposé d'indiquer l'ordre de priorité des éléments a., b. et c.; et qu'on mette en priorité a., ensuite b. et finalement c. »

Martin Fontaine propose et Hélène Dauphinais appuie.

Rejetée à la majorité.

#### Proposition d'amendement 2 :

« Il est proposé d'exclure les éléments b et c. »

Gervais Tremblay propose. Il n'y a pas d'appuyeur.

La proposition n'est pas retenue.

#### Proposition d'amendement 3 :

« Il est proposé qu'en c., on fasse une reformulation et qu'on lise "PIB réel" au lieu de "PIB nominal".

Hélène Dauphinais propose et Martin Fontaine appuie.

Adoptée à l'unanimité.

Le vote est pris sur la proposition 1 telle qu'amendée.

Adoptée à la majorité.

### Résolution 114.6

« Il est proposé d'adopter la proposition 6. »

Rémy Bergeron propose et Pierre Lambert appuie.

**Proposition 6 :**

Lorsque les excédents de la caisse du RREGOP par rapport au passif dépassent 20 %, que la formule d'indexation prévue pour les années de service à partir de l'année 2000, soit IPC - 3 % minimum 50 % de l'IPC<sub>2</sub>, soit appliquée aux années de service cotisées entre le 1<sup>er</sup> juillet 1982 et le 31 décembre 1999.

Pierre-Paul Charlebois demande la question préalable.  
Hélène Dauphinais demande le vote.  
La proposition est adoptée à la majorité.

**Résolution 114.7**

« Il est proposé d'adopter la proposition 7. »  
Martin Fontaine propose et Jean-Thomas Courchesne appuie.

**Proposition 7 :**

Que le plafond de 35 années de service « cotisables », donnant droit à une rente viagère de 2 % par année, soit aboli.

Hélène Dauphinais demande le vote.  
La proposition est adoptée à la majorité.

**Modifications additionnelles aux propositions de la table centrale****Résolution 114.8**

« Il est proposé que le bureau exécutif soit mandaté pour qu'il informe les instances pertinentes de la nécessité de démontrer une plus grande sensibilité à la réalité des précaires dans les demandes de la table centrale. En particulier, on suggère la création d'une loi cadre portant sur la précarité et la mise en place d'un rattrapage salarial pour les employés précaires. »  
Louis Demeules propose et Steve Dubois appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

**Résolution 114.9**

« Il est proposé que le bureau exécutif soit mandaté afin qu'il informe les instances pertinentes participant à la table centrale de la nécessité de protéger les services publics de l'ingérence du secteur privé. »  
Pierre Paul Charlebois propose et Martin Fontaine appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

**7. Plage horaire :**

- retour sur les propositions sur la confection des horaires.
- plage horaire commune.
- participation aux comités.

**Résolution 114.10**

« Il est proposé que l'exécutif poursuive les démarches de bonification du processus de confection des horaires, surtout du point de vue de la conciliation famille-travail et avec l'objectif de mettre en place un processus formel de traitement des demandes. On demande également la création d'un mécanisme formel permettant aux enseignants qui ont des préférences particulières (ex. horaire fin d'après-midi). »  
Pierre Morissette propose et Louise Belleau appuie.  
Gervais Tremblay demande le vote  
Adoptée à la majorité.

**Résolution 114.11**

« Il est proposé qu'on accepte l'emplacement de la plage libre à titre expérimental pour l'année 2009-2010. La pertinence de l'emplacement devra être examinée à la lumière des données obtenues en 2009-2010. »  
Pierre Morissette propose et Thérèse Létourneau appuie.



**Proposition d'amendement :**

« Il est proposé que l'emplacement et les modalités d'utilisation soient acceptés à titre expérimental et soient révisés à la lumière des données obtenues en 2009-2010.

Martin Fontaine propose et Pierre Paul Charlebois appuie.  
La proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité.

L'adoption de la proposition d'amendement dispose de la proposition principale.

**Résolution 114.12**

« Il est proposé que l'on maintienne la position adoptée en assemblée générale (résolution 112.7\*) appelant les membres à la non-participation aux comités pour lesquels ils ne sont pas dégagés et qu'on ne participe pas au déjeuner de la rentrée 2009-2010.. »

Steve Mc Kay propose et Steve Dubois appuie.  
Thérèse Létourneau demande le vote.  
Adoptée à la majorité.

\* Résolution 112.7

« Il est proposé que les membres du SPECS-CSN refusent de participer à tous les comités pour lesquels ils ne sont pas dégagés et sur lesquels la direction siège, et à toutes consultations effectuées par la direction à compter du lundi 30 mars 2009, et ce, jusqu'à ce qu'une entente sur la plage horaire jugée satisfaisante par le SPECS-CSN soit présentée ».  
(24 mars 2009)

**8. Mandat pour la libération de 0.4 à la Commission des études.**

---

**Résolution 114.13**

« Il est proposé la mise en dépôt du point 8. »  
Thérèse Létourneau propose et Francine Lawrence appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

**9. Divers :**

---

**9.1 Conflits en région : Le Coq rôti.**

**Résolution 114.14**

« Il est proposé que l'assemblée générale du SPECS-CSN reconsidère sa décision prise le 1<sup>er</sup> octobre 2008 (résolution 109.10\*) et qu'elle autorise le bureau exécutif à verser un montant mensuel de 100 \$ au Syndicat des travailleuses et travailleurs du Roi du coq rôti en soutien à leur lutte contre les frères Perreault, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009, et pour toute la durée du conflit . »

Gervais Tremblay propose et Jean-Thomas Courchesne appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

\* Résolution 109.10

« Il est proposé que l'assemblée générale du SPECS-CSN autorise le bureau exécutif à verser un montant mensuel de 50\$ au Syndicat des travailleuses et travailleurs du Roi du coq rôti, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> octobre et pour toute la durée du conflit. »  
(1<sup>er</sup> octobre 2008)

**10. Levée de l'assemblée.**

---

**Résolution 114.15**

« Il est proposé de lever l'assemblée. »  
Louis Desmeules propose et Martin Fontaine appuie.

\_\_\_\_\_  
Diane Lafrance, présidente

\_\_\_\_\_  
Steve McKay, secrétaire